

Bronchiolite : l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes défend la kiné respiratoire

Publié le mercredi 05 décembre 2012 à 19H31

Alors que l'épidémie de **bronchiolite** atteint un pic en cette période de l'année, **l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes** tient à réaffirmer avec force le rôle essentiel de la kinésithérapie respiratoire dans le soulagement du nourrisson et la prévention de l'aggravation de la maladie.

" Il est évident que la kinésithérapie respiratoire ne prétend pas être un traitement contre le virus de la bronchiolite, mais une action bénéfique sur les symptômes provoqués par celui-ci, en améliorant la résistance du nourrisson. En désencombrant les voies aériennes, elle permet concrètement à l'enfant de mieux respirer et donc de continuer à s'hydrater, se nourrir et mieux dormir.



Presque 30 % des moins de deux ans sont atteints de bronchiolite chaque hiver (photo C. Chabal/Fotolia)

A cet égard, la portée de la synthèse réalisée par le Réseau international d'évaluation et d'information médicales Cochrane à **partir de de 9 études dont la revue Prescrire** se fait l'écho doit être interprétée avec beaucoup de précaution. En effet, ces études n'ont été menées que sur des nourrissons hospitalisés déjà en détresse respiratoire et particulièrement fragilisés, et non représentatifs de l'ensemble des nourrissons pris en charge à l'hôpital ou en ville. Surtout, cette synthèse s'appuie en grande partie sur des techniques anglo-saxonnes comme le drainage de posture et le « clapping » qui sont proscrits en France depuis 1994.

Par conséquent, tant sur la méthode que sur l'échantillon, l'Ordre tient à souligner la partialité de cette synthèse publiée dans la revue Prescrire. Il est regrettable de semer ainsi le doute en cette période alors même que des parents souvent inquiets ont précisément besoin de recourir à l'expertise et à l'accompagnement de leur kinésithérapeute, en complémentarité avec le traitement prescrit par leur médecin. Concernant le chiffre de 1 fracture de côte dans un cas sur 1000 évoqué par Prescrire, l'Ordre rappelle que les fractures ont fait l'objet d'une étude sur 5000 cas de nourrissons traités en kinésithérapie.

Cette étude FRA CO NOU, qui n'a révélé aucun cas de fracture de côte, a été validée par le Congrès de Pneumologie en Langue Française de la SPLF en janvier 2009 à Lyon. L'ordre réaffirme que la pratique de la kinésithérapie respiratoire est très encadrée et qu'il n'a d'ailleurs reçu à ce jour aucune plainte de patient pour ce motif, concernant des nourrissons traités à l'hôpital, en ville ou encore dans les différents réseaux « bronchiolite » en France. Les masseurs-kinésithérapeutes, conformément à leur code de déontologie, s'appuient sur les connaissances médicales avérées et notamment sur les recommandations de la Conférence de consensus sur la prise en charge de la bronchiolite du nourrisson (Paris, septembre 2000). "